DÉCLARATION D'OUVERTURE

MADAME MICHELLE DOUCET

SOUS-MINISTRE ADJOINTE, DIRECTION DES SERVICES MINISTÉRIELS

COMITÉ PERMANENT DES OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

8 MARS 2016 15 h 30 à 17 h 30 Monsieur le président, chers membres du Comité, bonjour. Merci de m'avoir invitée.

Je suis en compagnie de Karen Cahill, directrice exécutive des Finances, de la planification et de l'administration à la Direction des services ministériels du Bureau du Conseil privé.

Je suis heureuse d'être ici et d'avoir la chance de répondre à vos questions concernant le budget supplémentaire des dépenses C de 2015-2016 du BCP et le Rapport ministériel sur le rendement de 2014-2015 du BCP.

J'aimerais d'abord, si vous me le permettez, vous parler brièvement du Bureau du Conseil privé, le BCP.

Je vais commencer par décrire les trois principaux rôles du BCP pour situer un peu le contexte.

Le Bureau du Conseil privé (BCP), qui relève du premier ministre, a pour mandat de servir le Canada et la population canadienne en conseillant et en assistant, en toute impartialité et avec professionnalisme, le premier ministre, les ministres du portefeuille et le Cabinet.

Le BCP soutient l'élaboration des programmes stratégiques et législatifs du gouvernement, coordonne la prise de mesures en réaction aux enjeux auxquels doivent faire face le gouvernement et le pays, et contribue au bon fonctionnement du Cabinet. Le BCP est dirigé par le greffier du Conseil privé. En plus d'assumer les fonctions d'administrateur général du BCP, le greffier agit à titre de secrétaire du Cabinet et chef de la fonction publique.

Le BCP exerce trois grands rôles :

Notre premier rôle consiste à conseiller de manière non partisane et à soutenir le premier ministre, les ministres du portefeuille ainsi que le Cabinet et les comités du Cabinet sur les questions d'envergure nationale et internationale. Cette responsabilité comprend notamment de prodiguer des conseils et apporter un soutien concernant l'ensemble des enjeux stratégiques, législatifs et administratifs du gouvernement.

Deuxièmement, le BCP est le secrétariat du Cabinet et de tous ses comités, sauf le Conseil du Trésor, qui est appuyé par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Troisièmement, le BCP favorise l'instauration d'une fonction publique hautement efficace et responsable.

Nous assumons ces trois rôles grâce à nos employés, qui donnent des conseils, assurent la coordination et fournissent du soutien. Contrairement à bien d'autres ministères, le BCP n'exécute pas de programmes. Nous utilisons les sommes affectées par le Parlement pour payer les salaires, les coûts de fonctionnement et les services reçus d'autres ministères. Le BCP doit donc respecter les mêmes exigences financières et administratives que les autres ministères.

Je tiens à ajouter que, tout comme le ministère des Finances et le Secrétariat du Conseil du Trésor, le BCP est un organisme central. À ce titre, il joue un rôle de coordination central à l'échelle du gouvernement pour fournir des conseils au premier ministre et au Cabinet et pour veiller à la cohérence et à la coordination des politiques pour eux.

Je voudrais maintenant parler du *budget supplémentaire des dépenses C de 2015-2016* du Bureau du Conseil privé.

Dans ce budget, le BCP demande 4,2 millions de dollars :

- 1,6 million de dollars pour terminer, à la fois, le travail de coordination des communications pangouvernementales concernant le Plan d'action économique du Canada (PAE) lancé par l'ancien gouvernement, ainsi que pour débuter la modernisation de la présence numérique du premier ministre.
 - De ce montant, 1 million de dollars est consacré au volet communications du Plan d'action économique, qui a pris fin après les élections de 2015. Le financement au titre du PAE servait à appuyer une équipe de cinq (5) fonctionnaires au BCP. Depuis l'élection, le travail de cette équipe consiste à bien archiver les dossiers pertinents tant les dossiers numériques que les documents analogiques et à mettre fin au PAE. De plus, l'équipe continue de fournir du soutien pour la communication des priorités du gouvernement.
 - Les autres 600 000 dollars sont investis dans la présence officielle du premier ministre sur le Web. Le Bureau du Conseil privé contribue à la maintenance du site Web du gouvernement du Canada pour le premier ministre ainsi qu'à la publication de tous les documents sur ce site et sur les comptes de réseautage social du premier ministre. Les besoins du site ne cessent de croître et de se complexifier, car le contenu est de plus en plus volumineux et de nouveaux éléments apparaissent, comme des vidéos, du contenu numérique plus élaboré, des diffusions en continu et des médias sociaux améliorés. Les services du Web et de la TI du BCP doivent donc en faire plus que jamais. Les fonds serviront à répondre aux nouveaux besoins et à financer la présence du premier ministre sur le Web.
- Le BCP demande 1 million de dollars pour la mise en œuvre continue de la Stratégie du Canada en matière de prévention du passage de clandestins. Le poste de conseiller spécial en matière de passage de clandestins et de migration illégale a été créé en septembre 2010 dans le but de coordonner la réaction du Canada face à l'arrivée massive de clandestins venus par bateau. Le Canada a appliqué une stratégie pangouvernementale destinée à prévenir l'arrivée d'autres navires de migrants clandestins. Ce dossier constitue une priorité pour la sécurité nationale. Le budget de 2015 investit 44,5 millions de dollars sur

trois ans (de 2015-2016 à 2017-2018) pour poursuivre les efforts coordonnés du Canada visant à découvrir et éradiquer les menaces à cet égard. Le conseiller spécial relève du conseiller à la sécurité nationale; son rôle consiste à coordonner la réponse du gouvernement fédéral au problème de l'arrivée de clandestins par voie maritime. Il doit notamment collaborer avec des partenaires au pays afin de coordonner la stratégie du Canada; travailler avec des partenaires importants sur la scène internationale pour favoriser la coopération; améliorer les relations du Canada avec les gouvernements des pays qui servent d'étape; et soutenir la présence du Canada dans les forums régionaux et internationaux.

- Le BCP demande aussi 0,8 million de dollars pour l'Équipe de mise en œuvre du plan frontalier, qui applique le Plan d'action par-delà la frontière. Pour vous mettre en contexte, en février 2011, le Canada et les États-Unis ont publié une déclaration sur une vision commune de la sécurité du périmètre et de la compétitivité économique. La Déclaration établit un partenariat à long terme qui facilite la circulation légitime des personnes et des biens entre les deux pays tout en renforçant la sécurité et la compétitivité économique. La déclaration est axée sur quatre domaines de coopération : l'élimination des menaces le plus rapidement possible; la facilitation du commerce, de la croissance économique et de l'emploi; l'intégration transfrontalière en matière d'application de la loi; et l'amélioration des infrastructures essentielles et de la cybersécurité. La Déclaration a mené à l'annonce du Plan d'action par-delà la frontière en décembre 2011. L'industrie et les voyageurs ont déjà commencé à profiter des avantages concrets d'une frontière plus efficace, moderne et sécuritaire. La coordination et la surveillance centralisées et continues ont joué un rôle important dans la réussite du Plan d'action.
- Le BCP demande 0,2 million de dollars pour financer l'élaboration d'un nouveau processus de nomination des sénateurs non partisan et fondé sur le mérite. En décembre 2015, le gouvernement a annoncé la mise en place d'un nouveau processus, non partisan et fondé sur le mérite, visant à fournir des conseils à propos des nominations au Sénat. Dans le cadre du nouveau processus, un Comité consultatif indépendant pour la nomination des sénateurs a été créé le 19 janvier 2016 afin de fournir au premier ministre des avis au sujet des

candidats au Sénat. Le Comité consultatif indépendant se base sur des critères transparents et fondés sur le mérite pour identifier des Canadiens qui pourraient apporter une contribution importante aux travaux du Sénat. Ces critères permettront d'assurer la formation d'un Sénat respectueux de normes rigoureuses en matière d'intégrité, de collaboration et d'impartialité politique. Le gouvernement procède rapidement à la réforme du Sénat et le nouveau processus de nomination sera mis en œuvre en deux phases. Pendant la première phase, qui permet de faire la transition, on procédera à cinq nominations pour améliorer la représentation des provinces ayant le plus grand nombre de postes vacants (soit le Manitoba, l'Ontario et le Québec). La deuxième phase correspondra à la mise en place d'un processus permanent de dotation des autres postes vacants comprenant un processus de mise en candidature ouvert à tous les Canadiens. Les fonds du BCP lui permettent d'appuyer les opérations du Comité consultatif indépendant et de son secrétariat au cours de la première phase de transition afin de fournir des conseils et des recommandations au premier ministre, pour sa considération.

- En outre, les prévisions législatives du BCP ont augmenté de 0,1 million de dollars en raison du traitement et de l'allocation pour automobile de la ministre des Institutions démocratiques. À la suite de l'élection ayant eu lieu à l'automne, l'honorable Maryam Monsef a été nommée au poste de ministre des Institutions démocratiques. Pour tenir compte de l'ajout de ce poste ministériel à part entière, associé à un traitement et à une allocation pour automobile, un nouvel élément a été ajouté aux prévisions législatives du BCP.

Voilà qui conclut l'explication du *budget supplémentaire des dépenses C de 2015-2016* du BCP. Je vais maintenant résumer le Rapport ministériel sur le rendement du BCP pour l'exercice 2014-2015.

Veuillez prendre note que même si le Rapport ministériel sur le rendement du BCP de 2014-2015 a été signé par le premier ministre Trudeau, les activités du BCP pendant la période visée par le rapport ont été menées en appui au programme et aux priorités du gouvernement

précédent, sous la gouverne du très honorable Stephen Harper. Cette situation est présentée comme il se doit dans la section du rapport portant sur le profil de l'organisation.

Entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015, le Bureau du Conseil privé a exécuté le mandat que j'ai décrit précédemment tout en mettant en place plusieurs initiatives visant à renforcer ses pratiques de gestion internes et à améliorer son efficience et son efficacité. Le BCP a atteint le niveau de rendement prévu pour ses quatre priorités organisationnelles en 2014-2015. J'aimerais profiter de cette occasion pour mentionner les progrès réalisés à l'égard de ces quatre priorités.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, en vue d'appuyer le premier ministre et les ministres du portefeuille dans le cadre de l'exercice de l'ensemble de leurs responsabilités, le BCP a offert des conseils et du soutien professionnels et impartiaux à l'ancien premier ministre et aux précédents ministres du portefeuille en ce qui concerne un large éventail d'enjeux et de politiques, notamment les dossiers sociaux et économiques, le développement régional, les affaires internationales, la sécurité nationale, l'aide au développement, la défense, les relations intergouvernementales, l'environnement, la réforme démocratique et les questions de droit. Le BCP a aussi offert conseils et soutien sur les questions de communications. Le BCP donne des conseils sur les mesures économiques, notamment lors de la période ayant précédé la Mise à jour des projections économiques et budgétaires de 2014 et le Budget 2015. Le BCP offre en temps opportun des conseils de qualité concernant les principes constitutionnels de notre système de gouvernement et les responsabilités relevant de la prérogative du premier ministre, par exemple les modifications de l'appareil gouvernemental, dont deux remaniements ministériels et les modifications subséquentes dans les rangs des secrétaires parlementaires. Le BCP a également contribué à l'élaboration de toutes les lettres de mandat ministériel, qui énonçaient les attentes de l'ancien premier ministre. Le BCP a soutenu le premier ministre dans le cadre de ses rencontres avec des dirigeants internationaux au cours de 12 visites à l'étranger et il a participé à l'accueil de 11 chefs d'État au Canada.

En vue d'appuyer les délibérations du Cabinet et de ses comités au sujet des initiatives stratégiques clés et de coordonner la planification des politiques à moyen terme, le BCP a facilité 130 réunions du Cabinet et de ses comités, ainsi que de 5 réunions du sous-comité concernant le virus Ebola. De plus, 93 réunions des sous-ministres ont été organisées pendant l'année pour

favoriser la coopération interministérielle et la collaboration pour la réalisation du programme du gouvernement. Au cours de l'exercice 2014-2015, le BCP a instauré un processus de planification à moyen terme intensif à l'échelle du gouvernement en vue de se préparer à l'élection fédérale d'octobre 2015.

Le BCP appuie le greffier du Conseil privé dans son rôle de chef de la fonction publique et, par conséquent, le BCP offre des conseils et du soutien en matière de saine administration publique ainsi que du soutien en ce qui concerne les programmes liés au renouvellement de la fonction publique, à la transformation opérationnelle et à la gestion des hauts fonctionnaires. Le BCP a appuyé le greffier et le sous-greffier pour gérer la mobilisation à l'échelle du gouvernement par le biais de séminaires en ligne, du camp national de carrière, du Forum des SMA et de visites aux Conseils fédéraux régionaux. Le BCP a conseillé les sous-ministres sur la manière d'atteindre la vision d'Objectif 2020, en mettant l'accent sur trois volets à moderniser, soit les ressources humaines, les processus et les technologies. Notre organisation a dirigé la rédaction du vingt-deuxième rapport annuel du greffier au premier ministre sur la fonction publique du Canada. Notre organisation a également fourni des services de secrétariat et d'analyse continus au Comité consultatif du premier ministre sur la fonction publique. Enfin, le BCP a informé le greffier sur la gestion des cadres supérieurs grâce à la planification active de la relève et en soutenant le comité de hauts fonctionnaires dans sa responsabilité en tant que le comité des ressources humaines pour les cadres supérieurs de la fonction publique.

Finalement, comme l'excellence en matière de pratiques de gestion internes demeure une priorité du BCP, nous nous efforçons d'offrir des services internes efficients et efficaces.

Pour conclure, j'aimerais vous remercier de nous avoir invitées à vous faire part de nos observations. C'est avec plaisir que nous répondrons à vos questions.